



Conseil Municipal Séance du 19 janvier 2016

L'an deux mil seize, le dix neuf janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. MALARDEAU - M JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - M. PIGNANT - Mme KELLER - Mme BAILHACHE - M BOURGY - Mme POIRION - M BOURDIN - M FOURNY - M MATHIEU - M POUJOL de MOLLIENS

Etait absent excusé : M PILLIAS

Etait absente : Mme ALEGRE

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 13 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mme BAILHACHE

Date de convocation : 11/01/2016

Ordre du jour

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2015

Après lecture, le compte rendu de la séance du 10 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents

2 - Recensement de la population :

Un point d'avancement a été présenté par les coordonnateurs Mrs Franck Bourdin et Bertrand Poujol de Molliens.

Les agents recenseurs ont participé à 2 réunions pour l'organisation du recensement les 5 et 12 janvier 2016.

Un courrier d'information a été distribué aux administrés.

Il sera possible de répondre au recensement par Internet dans un délai de 3 jours maximum après le passage de l'agent recenseur.

Un point sera fait chaque semaine par les coordonnateurs

Rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs

-	<u>Agent recenseur</u>	
	1 logement	= 5.00 €
	Forfait frais de transport	= 85.00 €
	Forfait séance de formation	= 35.00 €
	<u>Coordonnateur</u>	
	Forfait séance de formation	= 35.00

Agent recenseur :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Votants : 12

Avis favorable : 12

(Madame Keller ayant quittée la salle pour le vote de la rémunération des agents recenseurs)

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2016.

Les agents seront payés à raison de

5.00 € par logement

La collectivité versera un forfait de

85.00 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront

35.00 € pour chaque séance de formation.

Coordonnateur :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Votants : 11

Avis favorable : 11

(Mrs Bourdin et Poujol de Molliens ayant quittés la salle pour le vote de la rémunérations des coordonnateurs)

Le coordonnateur, si c'est un agent de la Commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS).

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra 35 € pour chaque séance de formation.

3 - Tarifs communaux

En raison d'une erreur matérielle, le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer les tarifs de la bibliothèque à compter du 1er février 2016

Monsieur le Maire rappelle les tarifs communaux appliqués en 2015.

- Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs communaux au 1er février 2016, il est proposé une augmentation de 2% afin d'ajuster les prix demandés aux utilisateurs en fonction des charges ou des services rendus.

• **Bibliothèque** : Prêt de livres et C.D. audio - D.V.D

	Habitants Commune		Extérieurs	
	2015	2016	2015	2016
➤ Familles	21.00 €	21.50 €	26.00 €	26.50 €
➤ Adulte	11.00 €	11.25 €	26.00 €	26.50 €
➤ Enfant	9.00 €	9.20 €	26.00 €	26.50 €

(augmentation d'environ 2%)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 3 voix contre

- d'adopter les tarifs communaux pour l'année 2016 tels que présentés ci-dessus

4 - Budget 2015 :

Il convient d'effectuer une décision modificative afin de régulariser le financement du FPIC à l'article 73925. En effet, la provision était de 30 000.00 €, or la notification fixe la participation à 34 817.00 €

Fonctionnement dépenses	Article 61522	- 4 817.00 €
Fonctionnement recettes	Article 73925	+ 4 817.00 €

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur Le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la décision modificative pour régulariser le financement du FPIC

5 - Communauté de Communes CAPY :

Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier Conseil Communautaire

Cependant, deux réunions avec la CART (Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires) ont eu lieu :

le 17 décembre 2015

- Présentation du budget 2015 de la CART, d'une analyse des conséquences fiscales et DGF dans la cadre d'une fusion avec la CAPY et la CCE et des principaux programmes d'investissement.

le 18 janvier

- Evolution des statuts et intérêt communautaire :
 - Développement économique
 - Aménagement de l'espace (hors mobilité et transports)

Le compte rendu des ces deux réunions sera transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.

6 - Syndicats Intercommunaux :

SIAEP:

La réunion du comité syndical du 12 janvier 2016 s'est déroulée à Prunay.

A l'ordre du jour

- Tarifs assainissement 2016
 - redevance assainissement = 1.40 € ht/m³
 - Prime fixe = 20.00 €/an
- Vote du budget 2016
- Diverses délibérations de transfert de compétence.

SICTOM :

- Commission finances prévue le 21 janvier 2016

SITREVA :

- Réunion le 25 janvier 2016

SITERR :

- Augmentation du nombre de voyageurs en 2015
- Création de nouvelles lignes en septembre 2016

7 - Questions diverses :

- Organisation pour la préparation du journal Prunay-Infos - Question posée par M Franck Bourdin

- Structuration de la préparation du journal proposée par Monsieur Paul Gazel:

- Date du comité de rédaction
- Date de réception des articles
- Temps de mise en page
- Relecture avant "bon à tirer"
- Impression
- Distribution

- Inauguration de la place de Gourville

- Achèvement des travaux (engazonnement et plantations à finir)
- Manifestation : Une réunion préparatoire est fixée le jeudi 21 janvier 2016 à 15h.

- Travaux EDF - Question posée par Monsieur Marc Bourgy

Suite à la pose d'un poteau sur le chemin de La Chapelle en direction d'Orsonville, l'accès aux engins agricoles est passé de 4 m à 2m50 en largeur. Il faudra contacter le Conseil Départemental pour faire une demande de déplacement de ce poteau.

- Recours PLU / APPY

- Audience fixée au 22 janvier 2016

- Permis de construire

Médiathèque - Pôle Enfance - Salle du Moulin

- Les permis sont accordés
- La prochaine étape sera la consultation des entreprises pour les travaux

- Réunion des Pruniers de France

- Rencontre à la Pentecôte les 14 et 15 mai 2016 à préparer

- Rencontre Prunay/Kreuth - 10ème Anniversaire

- Préparation de la rencontre de septembre 2016
- Plantation d'un arbre à l'arboretum à l'occasion du 10ème Anniversaire du jumelage

22h05 Départ de Monsieur Gérard Pignant pour raisons de service

- Cofiroute

- A contacter pour débroussaillage au pont de l'autoroute à Gourville

- Craches

Lors de la construction de maisons rue de l'église à Craches, le trottoir a été endommagé.

Fin de séance 22h15

Le Maire J.P. MALARDEAU	le 1 ^{er} Adjoint B. JOUVE	le 2 ^{ème} Adjoint L. BERTHIER
le 3 ^{ème} Adjoint P. GAZEL	le 4 ^{ème} Adjoint G. PIGNANT	Conseillère Municipale C. KELLER
Conseiller Municipal M. BOURGY	Conseillère Municipale C. BAILHACHE	Conseiller Municipal D. PILLIAS
Conseiller Municipal F. BOURDIN	Conseillère Municipale C. POIRION	Conseiller Municipal R. MATHIEU
Conseiller Municipal A. FOURNY	Conseillère Municipale A. ALEGRE	Conseiller Municipal B. POUJOL DE MOLLIENS